



Saint Martin d'Hères le 12/07/2022

**Conseil d'administration du 12/07/2022**  
**Délibération N°CA-2022-19**

**NATURE : AFFAIRES PEDAGOGIQUES****Objet : règlement des études et des examens 2022-2023**

*Vu le code de l'éducation notamment ses articles D741-10 et 741-11 ;  
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;  
Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;  
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ;  
Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante du 1<sup>ER</sup> juillet 2022.*

Le règlement des études et des examens est le texte de référence fixant le cadre général de validation du diplôme de Sciences Po Grenoble et, par conséquent, la validation de chaque année de ce diplôme.

Il précise le déroulement d'une année universitaire dans le cursus de formation initiale de Sciences Po Grenoble. Il détaille l'organisation pédagogique du diplôme, les dispositions générales communes à toutes les années ainsi que les dispositions spécifiques à chaque année. Il fixe notamment le cadre général dans lequel viennent s'inscrire les délibérations spécifiques les modalités de contrôle des connaissances (MCC).

La présente délibération soumet au vote des membres du conseil d'administration le règlement des études et des examens pour l'année universitaire 2022-2023

Par conséquent, il est proposé au conseil d'administration de décider : l'adoption du règlement des études et des examens 2022-2023 annexé.

**Annexe :**

- *Règlement des études et des examens 2022-2023\_Validé-CA20220712*

Le président fait procéder au vote.

**Résultat des votes :**

Nombre de présents : 14  
Nombre de procurations : 7  
Votes « Pour » : 21  
Votes « Contre » : 0  
Abstentions : 0

**Décision du Conseil d'administration : le règlement des études et des examens 2022-2023 est approuvé à l'unanimité.**

**Jean-Luc Névache**  
**Président du Conseil d'administration**